



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2070501
dossier lié n° 9200178

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FLASHER PRO, n° intrant 2070501**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 21/08/2007 d'un dossier, déposé par Bayer Cropscience France, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLASHER PRO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ZODIAC TX, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9200178, est en cours de validité;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FLASHER PRO est bien strictement identique à celle déclarée pour ZODIAC TX ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLASHER PRO, présentée par Bayer Cropscience France, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ZODIAC TX.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND